REGLEMENT BRADERIE BROCANTE

Vous avez obtenu l'autorisation exceptionnelle de participer à un marché aux puces ou une foire à la brocante.

Vous n'êtes pas inscrit sur le registre des revendeurs d'objets immobiliers.

Dans ces conditions, l'autorisation qui vous a été accordée ne vous permet que de vendre des objets usagés que vous n'avez pas acquis pour la revente. Elle n'est pas renouvelable.

Attention !

Si vous avez acheté des objets pour les revendre et si vous participez fréquemment à des manifestations de ce type, vous vous livrez clandestinement à l'activité de brocanteur ou d'antiquaire.

Dans ce cas, vous vous exposez aux sanctions prévues par la loi. En outre, vous risquez une vérification approfondie de votre situation commerciale et fiscale.

Si les objets mis en vente se révélaient volés, vous encourriez une peine d'emprisonnement de 3 mois à 3 ans et/ou une amende

L'amende pourra même être élevée au-delà de 3050 € jusqu'à la moitié de la valeur des objets recelés (article 460 du Code Pénal).

NOTE D'INFORMATION

Article 1
La manifestation dénommée « BROCANTE » se déroulera à Pihen Lès Guines le dimanche 29 Août 2021 de 8h00 à 18h00. Elle est organisée par le Comité des Fêtes de Pihen Lès Guines.

Article 2
Pour participer à la manifestation, chaque personne devra se faire inscrire sur le registre tenu par l'organisateur en donnant tous les renseignements nécessaires relatifs à son identité, sa profession et son domicile.
Les commerçants devront, par ailleurs, indiquer leur numéro d'inscription au Registre du Commerce.

Article 3
Au moment de son inscription, toute personne devra en outre remplir de façon complète la fiche d'identité et de domicile sur l'attestation d'inscription et sur l'autorisation individuelle qui lui sera rendue signée par l'organisateur.

Article 4
Les emplacements sont entièrement gratuits. Il est néanmoins interdit, à quiconque ne détenant pas l'autorisation signée par l'organisateur, de s'installer sur la brocante.

Article 5
Chaque participant devra détenir cette autorisation individuelle délivrée par le Maire de la commune et la présenter lors du déballage des marchandises prévu le jour de la manifestation à partir de 6h30. Cette autorisation ne sera valable que pour la présente manifestation. Le numéro d'emplacement sera communiqué à l'arrivée du participant.

Commune de Pihen Lès Guînes – Braderie-Brocante
Réservation obligatoire avant le 23 Août 2021
Retourner les fiches ci-contre dûment remplies avec copie de la carte d'identité
A La Mairie de Pihen Lès Guînes
29, Impasse de la Mairie, 62340 Pihen Lès Guînes
Téléphone : 03 21 82 49 07

Ou Par Mail de préférence
comitedesfetesdepihen@gmail.com

Prix de l'emplacement : gratuit

Département du Pas-de-Calais, Arrondissement de Calais
Commune de Pihen Lès Guines

AUTORISATION INDIVIDUELLE

D'exercer l'activité de revendeur d'objets mobiliers

Nombre de mètres désirés *:*

Le Maire de la commune de Pihen Lès Guines autorise

Nom :……Prénom : ……

Né le : ……/……/……. .à …… ……..……

Demeurant à :……..……

A se livrer à la revente d'objets mobiliers pendant la manifestation dénommée :

« BROCANTE »

qui se déroulera le dimanche 29 Aout à Pihen Les Guînes

Fait le ……/……/2021
A Pihen-Lès-Guines

Signature du Maire
ou de son représentant : ……..…..……

Département du Pas-de-Calais, Arrondissement de Calais
Commune de Pihen Lès Guines

ATTESTATION INSCRIPTION BROCANTE

se déroulant le dimanche 29 Aout 2021 à Pihen Les Guînes

Je soussigné(e)

NOM :……Prénom : ……

Né le : ……/……/……. .à …… ……..……

Adresse : …….. ……

Code postal : …… Ville : ……

Adresse Mail *: ……*
(Pour que nous puissions vous envoyer l'autorisation individuelle de vous installer)

Titulaire de la pièce d'identité N°: *…… ……..*

Délivré le : …… par ……..

Nombre de mètres désirés *: …… ……..*

Déclare sur l'honneur

- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait le ……..
A ……..……

Signature : ……..……..

MERCI DE NOUS METTRE UNE COPIE RECTO-VERSO DE LA CARTE D' IDENTITE SVP

.